



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

Rapport d'activités **2021-2022**

Présenté le 10 juillet 2022
Assemblée générale annuelle

Table des matières

1	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
2	MISSION ET VALEURS DE L'ASSOCIATION	4
2.1	MISSION	4
2.2	VALEURS :	4
3	CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021	5
3.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
3.2	RÉUNIONS DU CA ET AUTRES RENCONTRES	6
4	REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES COURS D'EAU ET DE LACS DE SHAWINIGAN (RACELS) .	6
5	GOVERNANCE	7
5.1	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES.....	7
5.2	LA NOUVELLE CARTE BATHYMÉTRIQUE ET LES RÈGLES DE BONNES PRATIQUES	7
5.3	LE GUIDE DU RÉSIDENT	9
6	COMMUNICATIONS	9
6.1	JOURNAL « LE PILIER »	9
6.2	SITE WEB.....	10
6.3	LE PAIEMENT EN LIGNE	10
6.4	FACEBOOK	11
6.5	COURRIEL.....	11
6.6	INFOLETTRES	11
7	ENVIRONNEMENT	12
7.1	PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE).....	12
7.1.1	<i>Installations septiques</i>	12
7.1.2	<i>Bandes riveraines</i>	13
7.1.3	<i>Lavage des bateaux</i>	14
7.1.4	<i>Certificat de lavage et certificat d'usager</i>	14
7.2	DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES AU LAC DES PILES	15
7.2.1	<i>Eaux de ruissellement</i>	15
7.2.2	<i>Étude sur le touladi (suivi des pêches)</i> :	15
7.2.3	<i>Étude paléo écologique</i>	15
8	MEMBRARIAT	16
9	RAPPORT DU TRÉSORIER	16
10	MERCI À NOS COMMANDITAIRES!	17

1 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Après plus de deux ans de pandémie, nous pouvons enfin retrouver une vie un peu plus normale. Malgré les restrictions sanitaires de la dernière année, votre conseil d'administration a tenu des rencontres virtuelles afin de mettre en œuvre les projets identifiés au plan d'action 2021-2022.

Les objectifs du plan d'action 2021-2022 sont de poursuivre dans un contexte d'une saine gouvernance la mise en œuvre de projets répondant aux besoins de nos résidents. Cette année a été fructueuse. Nous avons mis à jour la carte bathymétrique du lac et les règles de bonnes pratiques pour une navigation responsable. De plus, nous avons élaboré le « Guide des résidents » dans lequel vous y trouverez beaucoup d'informations sur le bien vivre au lac.

Le 25 mars 2022, nous avons eu une rencontre avec les responsables de la Ville. Une mise à jour du plan directeur de l'eau du lac des Piles nous a été présentée. Sur le site de la Ville vous y trouverez l'information concernant entre autres, les bilans de conformité aux normes pour les installations septiques et les bandes riveraines. Nous avons appris lors de cette rencontre que d'autres projets seront réalisés au lac des Piles pour assurer un meilleur contrôle des eaux de ruissellement. Nous devrions en être avisés en temps opportun.

Nous poursuivons nos efforts dans un souci de toujours mieux vous informer par les infolettres, la page Facebook, le site web et le journal « Le Pilier » du printemps.

En terminant, je profite de cette occasion pour remercier le travail des membres du CA qui donnent généreusement de leur temps pour bien vous représenter auprès de nos partenaires et instances gouvernementales. Un grand merci également à tous les commanditaires pour leur soutien et leur confiance ainsi qu'à tous les membres résidents du lac qui annuellement nous réitèrent leur confiance et nous encouragent à poursuivre la mission de l'association.

MERCI!

Joan Hamel

2 Mission et valeurs de l'association

En 2019, le CA de l'association a débuté une démarche de réflexion stratégique afin d'assurer une saine gouvernance. Nous avons tenu un premier atelier de réflexion en 2019 pour l'élaboration de la mission, de la vision et des valeurs de l'organisation et une planification stratégique.

2.1 Mission

L'Association des résidents du lac des Piles a pour mission **de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent.**

L'association s'est basée, au fil des ans, sur l'atteinte de différents objectifs. Dans les règlements généraux de l'association, on regroupe sept (7) objectifs sur lesquels s'appuient les actions de l'association:

- ✓ Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles ;
- ✓ Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités ;
- ✓ Défendre l'intégrité de l'environnement naturel du lac des Piles ;
- ✓ Par de l'information et de la sensibilisation, contribuer au maintien et à l'amélioration de l'environnement du lac des Piles, incluant la qualité de vie, la qualité de l'eau, la protection des rives et des bassins versants, les affluents et les terres humides environnantes et l'aménagement du territoire, et ce, dans une philosophie de soutenabilité écologique;
- ✓ Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel ;
- ✓ Représenter les propriétaires auprès des autorités ;
- ✓ Agir en concertation avec d'autres organismes de protection des lacs et territoires.

2.2 Valeurs :

Les décisions à prendre et les comportements devront être en harmonie avec cette nouvelle mission dans le respect des valeurs que nous nous donnons en tant que collectivité. Les valeurs de l'association sont :

- ✓ Respect
- ✓ Participation
- ✓ Communication
- ✓ Environnement

Nous participons avec différents partenaires à la protection de l'environnement, à la promotion de la qualité de l'eau et la qualité de vie au lac des Piles. Le plan directeur de

l'eau (PDE) est l'outil privilégié pour la mise en place d'actions concrètes visant la protection de la qualité de l'eau. C'est dans un esprit de collaboration que l'association travaille de concert avec la Ville de Shawinigan à la mise en place des actions prioritaires découlant du plan directeur de l'eau.

3 Conseil d'administration 2020-2021

Cette année, les administrateurs du conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles furent très actifs malgré les contraintes sanitaires afin d'assurer un suivi sur les priorités découlant de la planification stratégique de l'association.

3.1 Composition du conseil d'administration



Nom	Fonction
Joan Hamel	Présidente
Christian Carrier	Vice-président
Jean-François Laforme	Trésorier
Claude Leclerc	Secrétaire
Stéphane Diamond	Administrateur
Marc Dontigny	Administrateur
David Milette	Administrateur

Merci à tous nos bénévoles !

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les bénévoles incluant les membres du conseil d'administration. Afin de bien remplir la mission de l'association, les membres du CA déploient beaucoup d'heures en bénévolat. Nous les remercions très sincèrement pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

3.2 Réunions du CA et autres rencontres

Le conseil d'administration a tenu des rencontres virtuelles et une rencontre en présence avec les représentants de la Ville.

Réunions régulières du CA	AGE/AGA	Réunions/Ville	Autres rencontres partenaires
20 juillet 2021	4 juillet 2021	25 mars 2022	Comité de concertation/BVSM 18 novembre 2021
26 septembre 2021			
18 décembre 2021			BVSM Rencontre des associations riveraines 11 mai 2022
18 janvier 2022			<i>BVSM</i> <i>Comité de concertation et AGA</i> <i>23 juin 2022</i>
8 mars 2022			
19 avril 2022			
31 mai 2022			
22 juin 2022	10 juillet 2022		

L'assemblée générale annuelle et extraordinaire s'est tenue le 4 juillet 2021 en visioconférence (Zoom) afin de respecter les règles de santé publique en cette période de pandémie.

Joan Hamel présidente, a participé au comité de concertation de BVSM qui s'est tenu le 18 novembre 2021 et à la rencontre des associations riveraines le 11 mai 2022 à l'Hôtel des Gouverneurs à Shawinigan. Aucun membre du CA n'a pu se libérer pour participer à l'AGA et au comité de concertation de BVSM du 23 juin 2022.

4 Regroupement des associations des cours d'eau et de lacs de Shawinigan (RACELS)

L'association des résidents du lac des Piles est membre du RACELS depuis la fondation du regroupement en août 2015. La mission du RACELS est de regrouper les associations de cours d'eau et de lacs du territoire de la Ville de Shawinigan afin de :

- ✓ Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine environnemental des cours d'eau et des lacs du territoire de la Ville de Shawinigan en privilégiant l'approche préconisée par bassin versant ;
- ✓ Coordonner, organiser et conduire, au nom des associations membres, toute représentation auprès des autorités et tierces parties quelconques afin de défendre les intérêts des riverains ;

- ✓ Faciliter la coordination et la réalisation d'acquisition de services par et pour les associations membres du RACELS ;
- ✓ Mettre en commun les ressources humaines et les expertises provenant des associations membres ;
- ✓ Informer et soutenir les associations membres sur les différents dossiers et sur les meilleures pratiques environnementales pour améliorer l'état de santé de nos plans d'eau.

Joan Hamel, présidente de l'Association des résidents du lac des Piles, siège au sein du comité exécutif du RACELS à titre de secrétaire depuis la création du RACELS. Il y a 11 associations de lacs et de cours d'eau membres du RACELS.

Considérant le contexte de la pandémie, il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2021 ni de réunions du CA.

5 Gouvernance

5.1 Règlements généraux de l'Association des résidents du lac des Piles

Lors de la dernière assemblée générale annuelle le 4 juillet 2021, les membres ont adopté une modification mineure aux règlements généraux concernant la définition de membre.

Lors de l'AGE soit le 10 juillet 2022 (avant l'AGA), le CA proposera une autre modification aux règlements généraux concernant la présidence sortante afin d'assurer une continuité et un soutien conseil auprès des membres du nouveau CA. Le texte complet des règlements peut être consulté sur le site web de l'association.

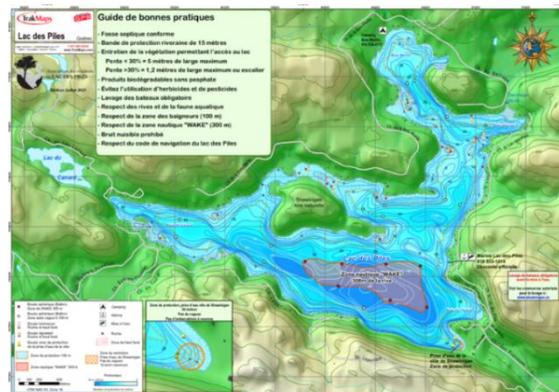
5.2 La nouvelle carte bathymétrique et les règles de bonnes pratiques

Une nouvelle carte bathymétrique du bassin versant du lac des Piles a été réalisée

cette année. Cette carte montre les profondeurs et les reliefs du lac et de ses environs, ainsi que la localisation des bouées installées par la ville de Shawinigan pour marquer la présence de hauts-fonds et délimiter les différentes zones de navigation dans le respect du 300 mètres de la rive pour la zone de navigation pour les activités générant des vagues surdimensionnées (bateaux à fort sillage en mode wake) tel que

recommandé par BVSM et approuvée par les membres lors de l'AGA en juillet 2021.

Un guide de bonnes pratiques apparaît aussi sur la carte. C'est un bref rappel des principales règles à respecter pour garder notre lac en santé et favoriser une cohabitation harmonieuse de tous les riverains.



Au verso de la carte se trouve une description plus détaillée des différentes bouées et zones de navigation.

Navigation respectueuse de l'environnement et du voisinage

Pour préserver la qualité et la biodiversité de notre plan d'eau ainsi que la quiétude de nos résidents, veuillez S.V.P. :

- respecter le règlement obligeant le lavage des embarcations avant la mise à l'eau; shawinigan.ca/lavagedebateaux
- réduire au minimum la nuisance par le bruit;
- remplacer les moteurs 2 temps par des moteurs moins polluants (moteurs 4 temps ou moteurs électriques);

Zone de baignade (0-30 mètres) - opter pour des départs perpendiculaires à la rive, à vitesse réduite au minimum.

<p>Zone sans vague (0-100 mètres)</p> <p>Pour réduire l'impact des vagues sur l'érosion des rives et la reproduction de la faune aquatique. Pour la sécurité des résidents, la vitesse des embarcations à moteur dans cette zone doit être limitée :</p> <ul style="list-style-type: none">- vitesse maximale de 10 km/h (6 mi/h);- moteur éteint à moins de 1 mètre de profondeur.	<p>Zone nautique « wake » (300 mètres de la rive)</p> <p>Les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées telles que le wakesurf et le wakeboard doivent être limitées à cette zone.</p> <p>Horaires recommandés pour le « wakesurf »</p> <p>samedi et les jours fériés: 10h à 18h dimanche: après 13h</p>
<p>Zone de hauts-fonds</p> <p>Ces bouées permettent de signaler les roches et les hauts-fonds du lac.</p> <ul style="list-style-type: none">- vitesse maximale de 10 km/h (6 mi/h);- départs en douceur pour éviter de soulever les sédiments.	<p>Zone de la prise d'eau Shawinigan</p> <p>Cette zone est délimitée par deux bouées jaunes de type chandelle à 50 mètres autour de la prise d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none">- embarcations à essence interdites;- aucune vague ne doit être générée dans cette zone.

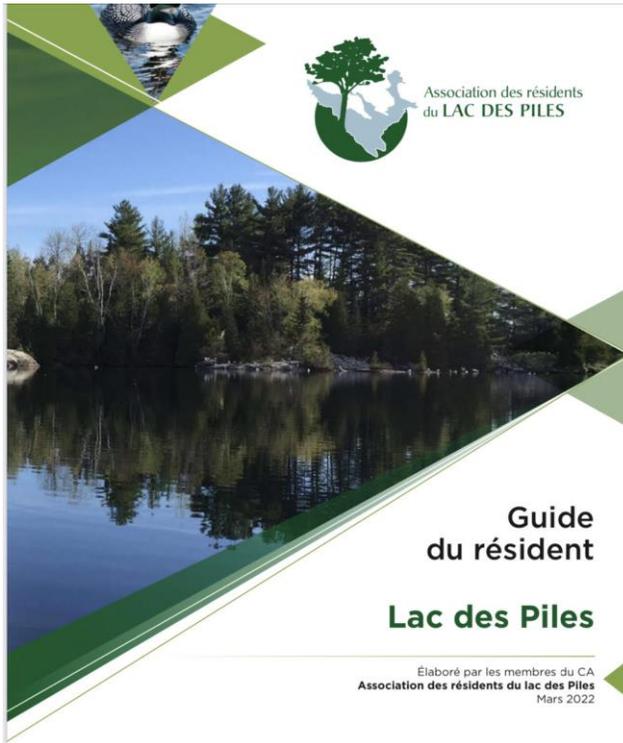
Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant les capsules vidéo portant sur le code d'éthique du lac des Piles disponibles sur le site web de la Ville de Shawinigan. Peut-être y reconnaîtrez-vous quelques figurants. Vous noterez la limite de vitesse à 10 km/h (6 mi/h) recommandée dans la zone de moins de 100 mètres de la rive et dans les zones de haut-fond.

Adopté à l'AGA de juillet 2021, un horaire a été recommandé pour les activités générant des vagues surdimensionnées dans la zone nautique de wake. La pratique de ces activités devrait se dérouler entre 10h et 18h le samedi et les jours fériés et après 13h le dimanche. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de limitations des heures du lundi au vendredi et en soirée le dimanche, tous devraient exercer leur jugement et respecter les règles municipales sur le bruit et les règles de navigation nocturne. La réglementation de la ville de Shawinigan concernant la nuisance par le bruit interdit la diffusion de musique entre 23h et 7h et l'utilisation d'appareils motorisés bruyants entre 21h et 8h. Il faut aussi se rappeler que, selon le guide de sécurité nautique de Transport Canada, « les activités récréatives de remorquage sont interdites lorsque la visibilité est réduite ou au cours de la période débutant une heure après le coucher du soleil et se terminant au lever du soleil ». Cette règle s'applique sans aucun doute au surf puisque la vague générée derrière le bateau « remorque » le surfeur et que les enjeux de sécurité sont de toute évidence les mêmes que lorsque le remorquage se fait par une corde.

La carte bathymétrique et les règles de navigation responsable ont été imprimées et acheminées avec le journal Le Pilier au domicile des tous les propriétaires au lac des Piles. La carte sera également imprimée en format napperon et remise comme prix de présence lors de l'AGA 2022. Soyons fiers de cette nouvelle carte et affichons-la bien en vue pour nos familles et nos invités.

Nous remercions Guy Pilon pour tout le travail accompli dans la réalisation de ce projet dans l'intérêt de tous.

5.3 Le guide du résident



Un guide du résident a été élaboré par les membres du CA de l'association des résidents du lac des Piles afin de vous informer des bonnes pratiques à adopter pour le respect de l'environnement du lac et de la qualité de vie de tous ses résidents. Le but de ce document de sensibilisation est de favoriser une cohabitation harmonieuse de tous les usagers sur l'eau comme sur les rives et de pouvoir ainsi tous profiter de ce milieu de vie extraordinaire sans le dégrader pour les générations futures.

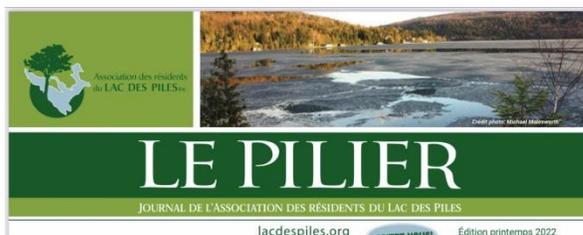
Le lac des Piles est une source d'eau potable pour plusieurs des riverains mais aussi pour plusieurs autres citoyens de la Ville de

Shawinigan qui y puisent une partie de l'eau alimentant son système d'aqueduc. La qualité de cette eau est donc une précieuse ressource collective pour la région qui mérite d'être protégée avec la collaboration de tous les résidents du bassin versant du lac. Merci à Christian Carrier qui s'est impliqué activement dans la production de ce guide.

6 Communications

6.1 Journal « Le Pilier »

Compte tenu de la gestion importante pour la livraison papier et des coûts inhérents à la publication (graphisme, impression, envoi postal, etc.), il a été adopté à l'AGA de 2019, qu'il n'y ait qu'une seule édition papier annuelle au printemps et que toutes les autres éditions soient expédiées uniquement par courriel (infolettre) à tous les résidents dont nous avons l'adresse courriel.



En avril 2022, tous les propriétaires de terrains ont reçu à leur domicile la version papier de l'édition du printemps 2022. Nous avons également acheminé cette édition par infolettre à tous ceux dont nous avons les courriels. Le Pilier

peut être consulté sur le site web et une publication sur la page Facebook a été faite.

Comme vous le savez, nous profitons de cet envoi postal pour inciter les propriétaires au lac à devenir membres ou à renouveler leur adhésion à l'Association des résidents du lac des Piles.

Nous remercions la graphiste Marie-Josée Rivard pour son excellent travail professionnel en ce qui a trait la conception du journal « Le Pilier ».

6.2 Site web

En 2017, il y a eu une refonte du site web de l'association avec l'accompagnement de la firme ADN communications. Avec la formation reçue de ADN Communications, il nous a été possible depuis ces dernières années de gérer le site web nous-mêmes avec une plateforme conviviale (Génome). La mise à jour est effectuée par Madame Joan Hamel, présidente du CA. Nous nous assurons ainsi que tous les documents pertinents concernant le lac soient publiés sur le site afin de mieux vous informer. Le site web est également un excellent outil pour conserver et archiver les documents pertinents de l'association tels les procès-verbaux, les rapports annuels, le journal Le Pilier, etc.

6.3 Le paiement en ligne

Nous sommes fiers d'avoir introduit en 2018, le **paiement en ligne** de la contribution volontaire pour devenir membre de l'association. Nous utilisons la plateforme *Eventbrite* qui permet de payer la contribution et de recevoir automatiquement par courriel une confirmation du paiement et la carte de membre qui est générée et intégrée à même ce courriel. Le paiement en ligne est rapide, efficace et sécuritaire.

Les résidents peuvent toutefois continuer d'effectuer leur inscription par l'envoi du formulaire d'inscription papier accompagné d'un chèque couvrant les frais d'adhésion. Cependant cette modalité d'inscription ne permet pas d'obtenir la carte de membre annuelle puisque le seul mode d'attribution de cette carte se fait par le paiement électronique Eventbrite.

Année	Inscriptions en ligne	Inscriptions par la poste
2018	15	125
2019	92	55
2020	135	9
2021	140	7
2022	110 ¹	10

¹ Nombre d'inscription en date du 10 juillet 2022

6.4 Facebook



Nous diffusons l'information pertinente concernant le lac ou autres sujets d'actualité sur la page Facebook de l'association. Nous publions également les photos prises par nos amis Facebook et les vidéos et nous relayons les « petites annonces ». N'hésitez pas à aller cliquer « j'aime » sur la page Facebook et à nous faire part de vos réalisations et vos commentaires.

Nous répondons également et ce dans les délais raisonnables, aux messages privés reçus sur la page Facebook (Messenger).

Voici quelques statistiques :

Année	Abonnés	J'aime
2020	383	357
2021	458	418
2022	529	469 ²

6.5 Courriel

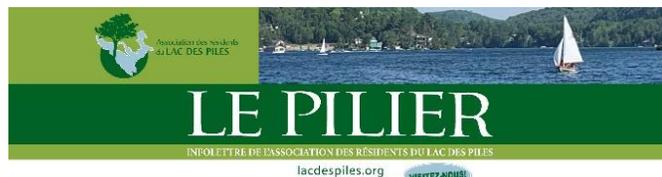


Nous répondons dans les meilleurs délais à toute demande reçue par courriel à l'adresse de l'association : info@lacdespiles.org

Vous pouvez également rejoindre un administrateur du CA. Les adresses sont publiées sur le site web de l'association.

6.6 Infolettres

Les infolettres constituent un moyen rapide de communiquer avec les résidents du lac, les membres et les partenaires.



***** IMPORTANT *****

Près de 20% des résidents n'ouvrent pas le courriel « Infolettre » provenant de l'association. Il est important de vérifier si vous recevez bien l'information de votre association car, depuis plus de deux ans, nous utilisons la plateforme MailChimp pour communiquer avec vous. Si vous n'avez rien reçu par courriel à ce jour, il est important de vérifier dans votre boîte de courriel indésirable et de régulariser la situation ou de nous informer de votre adresse courriel pour recevoir l'information de votre association.

² En date du 7 juillet 2022

7 Environnement

L'environnement est une valeur importante pour l'association. Celle-ci se reflète dans les actions prises par l'association qui visent à protéger et préserver la qualité de l'eau du lac et son environnement. Des rencontres de suivi des projets découlant du plan directeur de l'eau (PDE) se sont tenues avec les représentants municipaux pour la mise en œuvre des actions relatives au suivi de la mise aux normes des installations septiques et des bandes riveraines. Nous avons étroitement collaboré avec la Ville sur l'élaboration du projet pilote concernant le code d'éthique et la localisation des bouées pour la navigation en 2020. Nous avons par la suite soumis nos propositions de changement afin de bonifier le code d'éthique et l'emplacement des bouées et ainsi tenir compte de vos préoccupations et vos commentaires.

Le code d'éthique réalisé par la Ville vous a été acheminé à votre domicile en juin 2021.

7.1 Plan directeur de l'eau (PDE)

Le projet a débuté en 2015 avec un diagnostic de BVSM. Le 22 novembre 2016, des consultations auprès des résidents du lac des Piles ont été faites par la Ville, pour identifier les principaux enjeux au lac des Piles. Le PDE du lac des Piles peut être consulté sur le site web de la Ville et nous vous encourageons à consulter les fiches de projets et l'état d'avancement de [chaque projet du PDE](#).³

Les administrateurs du CA de l'association ont proposé depuis 2020 d'ajouter un enjeu dans le PDE du lac des Piles pour mettre en œuvre des actions afin de protéger la biodiversité du lac et son bassin versant. Cette demande fut réitérée le 25 mars 2022 lors de la rencontre avec les responsables de la Ville. La résolution 2020-03-15-21, adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles lors de la réunion régulière tenue le dimanche 15 mars 2020. Le CA s'assurera que cet enjeu soit inscrit dans la prochaine mise à jour du PDE.

7.1.1 Installations septiques

Des inspections des installations septiques ont débuté à l'été 2018 et les résidents ont reçu sur demande un rapport personnalisé de conformité. Pour certains propriétaires, des avis de mise aux normes ont été envoyés par la Ville et des travaux devront être faits sur les installations septiques non conformes. Un bilan de l'évaluation de la performance des installations septiques est disponible sur le site web de la Ville de Shawinigan.

Chaque installation septique est donc notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères. La note « A » signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note « A- » exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Toutefois, les résidences cotées A et A- ne sont pas

³ <https://www.shawinigan.ca/ville/orientations-et-politiques/plans-directeurs-de-lacs/>

contraintes de conformer ou de modifier en quelconque point leur installation septique, mais cela est recommandé pour les B.

Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire. Voici le portrait d'ensemble de la conformité des installations septiques à ce jour au lac des Piles :

À la demande du CA de l'association, un programme de soutien financier « Eco Prêt » a été mis en place afin d'alléger le fardeau financier et permettre aux résidents d'effectuer les travaux de mise aux normes pour une installation septique.

Afin de connaître le nom des différents technologues et la liste des fabricants pour effectuer les travaux requis, nous vous encourageons à visiter le site de l'association, sous le volet « Nouvelles⁴ ».

RAPPORT D'AVANCEMENT DES CORRECTIFS - PROJET 1 :
MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES
Bilan global 2022

Voici le portrait de l'ensemble des installations septiques à ce jour au Lac des Piles :

Classe	2018	2020	janv-21	juil-21	janv-22	% 2022
Conforme (AA)		52	73	75	84	32.8%
Conforme (A)	54	41	48	48	48	18.7%
NON conta./correctifs min. (A-)	47	46	40	40	40	15.6%
Installations non conformes (B)	94	87	74	74	69	27%
Installations non conformes (B-)	29	19	12	11	7	2.7%
Installations non conformes (C)	13	8	4	2	2	0.9%
Non-applicable ou suivi	7	3	5	6	6	2.3%
Total :	244	256	256	256	256	100%

*Les installations n'ayant aucun classement sont en attente de tests supplémentaires ou d'une autre raison externe.

7.1.2 Bandes riveraines

Suivant la compilation des données, les terrains riverains ont pu être classés en trois catégories distinctes. De fait, les riverains sont cotés A, B, ou C selon la conformité de leur bande riveraine. A signifie que la bande riveraine est complète. B et C indiquent tous deux que la bande riveraine n'est pas complète. Le B indique qu'il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain, tandis que le C indique une absence d'effort pour la végétalisation de la rive.

D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

⁴ https://www.lacdespiles.org/upload/technologie_mise_aux_normes_installations_septiques_2019.pdf

Sur 299 terrains riverains au lac des Piles, la proportion de gens dont la bande riveraine est conforme (A) est passée de 35 % en 2018 à 81 % en 2021. D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

Prévisions 2022

	NOMBRE À INSPECTER	CONFORME A	EN VOIT DE CONFORMITÉ B	NON CONFORME C
2022	56	0	40	16

(Réf.: document de la Ville de Shawinigan présenté par Caroline Leblanc, le 25 mars 2022)

7.1.3 Lavage des bateaux

Afin de prévenir l'apparition d'espèces exotiques envahissantes au lac des Piles, le lavage de bateaux est une procédure obligatoire pour toute embarcation mise à l'eau au lac et qui se déplace d'un plan d'eau à un autre. Consultez la procédure à suivre pour obtenir un certificat de lavage et une vignette. Les [sites de lavage](#) sont également identifiés sur le site de la Ville.

7.1.4 Certificat de lavage et certificat d'utilisateur

Avant de naviguer sur le lac des Piles, les détenteurs d'embarcations doivent obtenir soit un certificat de lavage ou un certificat d'utilisateur.

✓ Certificat de lavage pour les visiteurs au lac des Piles

Le détenteur de l'embarcation doit pouvoir présenter son certificat sur demande à tout moment lorsqu'il désire la mettre à l'eau et lorsqu'il navigue. Le certificat, qui est valide pour une durée de 48 heures, est renouvelable si l'embarcation ne quitte pas le plan d'eau. Les frais de lavage seront à la charge du détenteur.

✓ Certificat d'utilisateur

Ce certificat est renouvelable automatiquement chaque année et une vignette doit être apposée à l'avant sur le côté gauche de l'embarcation, afin de bien l'identifier. Pour obtenir votre certificat d'utilisateur, veuillez remplir le formulaire de demande et le transmettre à la Ville de Shawinigan : [Formulaire de demande – certificat d'utilisateur](#)

Toutefois, le certificat d'utilisateur n'exempte pas les propriétaires d'embarcations de l'obligation de lavage, et ce, avant chaque remise à l'eau au lac des Piles à la suite d'un séjour sur un autre plan d'eau. Ainsi, si l'embarcation quitte le lac des Piles, elle devra être lavée à un poste de lavage certifié par la Ville avant sa prochaine remise à l'eau.

Votre vignette est endommagée? Vos coordonnées ont changé? Vous avez une nouvelle embarcation? Contactez le Service aux citoyens au 819 536-7200 ou par courriel : information@shawinigan.ca

7.2 Des études environnementales au lac des Piles

Au cours des deux dernières années, des études ont été réalisées en lien avec le plan directeur du Lac des Piles afin de bien comprendre, documenter et d'apporter les correctifs nécessaires afin de maintenir la qualité exceptionnelle de notre magnifique Lac. Toutefois, dû à la pandémie, quelques actions ont été reportées ou complétées en partie seulement.

7.2.1 Eaux de ruissellement

Les eaux de ruissellement ont été ciblées comme un enjeu et seraient la principale source de pollution au Lac. L'objectif est de maintenir le respect de divers critères des eaux de surfaces dont l'apport en phosphate en autres. Selon l'étude réalisée, le premier endroit devant être modifié était la côte de la Marina.

Les travaux ont été amorcés à l'automne dernier et les corrections ont été réalisées à divers endroits sur le chemin à quelques mètres de la Marina. Une rencontre avec la Ville de Shawinigan est prévue pour assurer le suivi aux endroits problématiques et connaître les échéanciers pour la suite des travaux.

7.2.2 Étude sur le touladi (suivi des pêches) :

Dans l'édition 2021 du Piler nous vous avons partagé l'enquête sur la pêche réalisée au lac des Piles par le Bassin Versant Saint-Maurice et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au cours de la saison estivale 2020 qui était une première sur ce plan d'eau. L'enquête a permis d'acquérir des données sur l'effort et le succès de la pêche au touladi, la récolte de poissons et les habitudes des pêcheurs. Ce projet a également permis de mieux connaître la satisfaction des pêcheurs à l'égard de la qualité de la pêche et de la réglementation en vigueur au lac des Piles. L'enquête démontre que la pression de pêche est trop élevée au lac des piles.

Au cours des prochains mois une rencontre doit être réalisée avec le ministère de la Faune afin d'établir un plan d'action en vue de protéger l'espèce.

7.2.3 Étude paléo écologique

Cette étude paléoécologique sur la persistance des cristaux de BTI devait avoir lieu l'été dernier par l'université d'Ottawa mais a dû être reportée à cause de la pandémie. Elle devrait être réalisée au cours de l'été prochain si les circonstances le permettent.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter les documents sur le site web de l'association www.lacdespiles.org/association/publications

8 Membrariat

Depuis les dernières années, nous connaissons une légère baisse des effectifs. Nous devons fournir des efforts de recrutement et de communication, mais nous devons également entreprendre une réflexion plus profonde sur le besoin associatif des résidents du lac des Piles.

Voici le tableau du nombre de membres depuis 2014 sur un potentiel de 291 résidents au lac des Piles et dans son bassin versant.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
154	159	155	152	140	147	156	154	120 ⁵

9 Rapport du trésorier

Le rapport concernant les états financiers sera acheminé aux membres et présenté lors de l'AGA.

⁵ En date du 10 juillet 2022

10 Merci à nos commanditaires!

Merci à nos commanditaires !



ÉQUIPE HALLÉ-LAROCHE

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

RE/MAX
DE FRANCHEVILLE
Agence Immobilière
819.537.5000

Serge Laroche
Emilie Hallé
William Barry

VILLE DE SHAWINIGAN

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
CP 400
Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca

Michel Angers
Maire de Shawinigan

Me JULIE CLERMONT
NOTAIRE

819 535-5513
819 655-0119
JULIE.CLERMONT@NOTARIUS.NET
NOTAIREJULIECLERMONT.COM

500, DES GOUVERNEURS
SAINT-ETIENNE-DES-GRÈS
(QUÉBEC) G0X 2P0

Me JULIE CLERMONT - NOTAIRE

ORDRE DE LA RÉGION
IMMOBILIER
PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE

CLUB DE GOLF STE-FLORE

Patrick Ladouceur

5401, 35^e Rue
Grand-Mère, Qc
G9T 3N5

Info & Réservation : 819 533.4555
Télécopieur : 819 533.3959
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca

PÉPINIÈRE DU PARC

Renée Soucy, associée
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager
reneesoucy@pepiniereduparc.com

819-532-2068
www.pepiniereduparc.com

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, G0X 1N0

M2
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Résidentiel-Commercial-Industriel
WWW.M2EG.CA

TROIS-RIVIÈRES 819 379-7969
SHAWINIGAN 819 805-0272

MARINA LAC DES PILES

561 CHEMIN DU PORTAGE, SHAWINIGAN, QC
G9T 0B4
(819) 533-1014
WWW.MARINALACDESPILES.COM

IG GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE

EquipeLaforme.com

Millette portes-doors

100, avenue Industrielle
St-Boniface (Québec) G0X 2L0

1 800 567-2931
Téléphone : 819 535-5588
info@portesmillette.com

GESTEM

Pour le meilleur et pour longtemps
gerardmillette.com

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) G0X 2L0
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002

GÉRARD MILETTE
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES

LES Quais TRADITIONNELS

850, 2^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G9T 2X5
Tél. : 819 538-0880
Cell. : 819 688-5154
quais.traditionnels@gmail.com
www.quastraditionnels.com

DANIEL ST-PIERRE
PROPRIÉTAIRE

Licence R.B.O. : 8359-6213-01

Daniel HARDY
Construction 2011

Résidentiel Commercial Industriel

(819) 539-3074

GARAGE STE-FLORE 1999 INC

3320, chemin de Sainte-Flore
Shawinigan, Québec G9T1A3
Tél. : 8195382011
garagesteflore@hotmail.com

Valvoline